

www.metropoleTPM.fr

#### **CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC**

#### Séance du 8 novembre 2023

# Compte-rendu

COMPOSITION: 12 titulaires - 12 suppléants

Quorum: 8

# PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS: 14

#### **TITULAIRES: 9**

M. Jean-Sébastien VIALATTE, Président,

M. Hervé FABRE, représentant la ville de Six-Fours,

M. Thierry PATIN, représentant le personnel des ports de la Métropole TPM,

MM. Gilles GRANDGUILLOTTE et Eric VIMFLES, usagers désignés par la Métropole TPM,

M. Eric Jean-Jean FERAUD, usager désigné par le CDPMEM,

MM. Gérard CONSTANTINI, Jacques SAVELLI et Philippe ROBIN, représentants le CLUPIPP

### **SUPPLEANTS: 5**

MM. Remo SERRA et Jean-Yves PERRETTE, usagers désignés par la Métropole TPM, MM. Jean CASANOVA, Mario MAZZANTI et Jacques SERRE, représentants le CLUPIPP

# POUVOIR: (0)

#### **INVITES:**

M. Didier SOPHIN, Directeur du port des Embiez,

M. Paul LECONTE, ACSF.

# **MEMBRES DE LA METROPOLE TPM:**

Mmes UGUEN, CUESTA, PICHON, DADOUN et MM. MAAS, CHIHAI et REMOLEUR

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur VIALATTE, Président du Conseil Portuaire du Brusc, ouvre la séance à 15h30. Quatorze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs Jean-Yves PERRETTE, Jean CASANOVA, Mario MAZZANTI et Jacques SERRE ne voteront pas.

# 1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 9 juin 2023 - Vote

Monsieur VIALATTE demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

# 2. Affaires générales

#### ❖ Bilan de la saison

Monsieur CHIHAI présente le bilan de la saison estivale. Il indique que du 15 juin au 15 septembre 2023, les recettes de redevance et d'amarrage « passager » sont stables avec 506 145 euros, contre 506 590 euros en 2022. Il poursuit en indiquant une baisse de 13% concernant la cale de mise à l'eau et de 20% pour la station d'avitaillement, soit une baisse totale de 5,70%. Il ajoute qu'il y a eu entre 25 et 30 jours de mistral sur ce laps de temps, ce qui explique ce recul. Monsieur VIALATTE ajoute que le projet d'aménagement du quai Saint Pierre, rendra difficiles l'usage de la cale de mise à l'eau, ainsi que le trafic des poids lourds sur le quai, il précise qu'une

Monsieur VIALATTE ajoute que le projet d'aménagement du quai Saint Pierre, rendra difficiles l'usage de la cale de mise à l'eau, ainsi que le trafic des poids lourds sur le quai, il précise qu'une réflexion est à l'étude concernant une possible fermeture définitive de la cale de mise à l'eau de la base nautique. Monsieur SAVELLI répond que le CLUPIPP dans l'état actuel des réflexions, n'a pas d'objection, dans la mesure où des mises à l'eau autres seraient accessibles dans l'espace communal. Monsieur VIALATTE précise qu'une présentation de cette opération sera faite lors du prochain Conseil Portuaire.

# ❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2024 – Vote

Monsieur CHIHAI poursuit avec les projets de tarifs. Ceux relatifs aux annuels et aux passagers n'augmentent pas et les postes annuels professionnels subissent quant à eux une augmentation de 5% (inflation 2022).

# AVIS FAVORABLE (Unanimité)

# ❖ Projet de droits de port 2024 – Vote

Concernant les droits de ports, Monsieur CHIHAI annonce également 5% d'augmentation pour la même raison.

# AVIS FAVORABLE (Unanimité)

# ❖ Projet de budget primitif 2024 – Vote

Monsieur CHIHAI précise que les tableaux présentés sont succincts mais qu'une présentation détaillée sera présentée ultérieurement. A ce sujet monsieur SAVELLI rappelle que depuis de nombreuses années, il souhaite pouvoir disposer d'éléments précis chiffrés reprenant les années antérieures, l'année en cours, ceci afin de partager une réflexion constructive pour établir un

budget prévisionnel. Cette réflexion conduit monsieur VIALATTE, à réclamer des éléments détaillés de la masse salariale (y compris les frais de siège). Ces éléments devront être transmis aux intéressés bien avant le Conseil Portuaire. Madame UGUEN annonce que le budget est équilibré. Monsieur CHIHAI présente les budgets 2023 avec notamment 1 300 000 euros en recettes de fonctionnement, qui correspondent aux redevances perçues pour les postes annuels et passagers et à l'activité de la cale de mise à l'eau, de la station d'avitaillement et de l'aire de carénage. La somme de 197 686 euros correspond aux droits de port. Pour les dépenses, il s'arrête sur les dépenses liées aux amortissements, à l'électricité et l'eau, aux travaux d'entretien et de maintenance, à l'achat de carburant pour la station d'avitaillement, au personnel de la capitainerie ainsi qu'aux frais de siège. Les recettes d'investissement sont de 2 041 786 euros. Monsieur VIALATTE ajoute que sur la section d'investissement, 1 000 000 d'euros correspondent à un excédent des garanties d'usage, qui permettra de financer les futurs travaux d'aménagement du quai Saint-Pierre. Monsieur VIALATTE conclut qu'au vu des excédents non négligeables du port, il reste attentif à ce qu'il n'y ait pas de transfert d'argent sur d'autres ports. Monsieur SAVELLI au nom du CLUPIPP émet un avis favorable sur le budget prévisionnel présenté dans un esprit de confiance.

# AVIS FAVORABLE (Unanimité)

# \* Retour sur l'enquête de satisfaction et démarche qualité

Madame PICHON fait un retour sur l'enquête de satisfaction. Elle indique que dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, la Métropole TPM a souhaité recueillir les appréciations de ses usagers, à l'aide d'un questionnaire de satisfaction. Le but de ce document est d'améliorer la qualité des prestations proposées par les ports et la qualité du niveau de service rendu aux usagers, plaisanciers et touristes. Elle ajoute que sa mise en œuvre s'est faite de juin à septembre 2023. Le mode de distribution a été le QR code, 862 réponses ont été obtenues sur l'ensemble des ports dont 198 au Brusc. Madame PICHON présente la répartition du panel, en terme de durée d'escale. Le constat est que la plupart des plaisanciers font des escales de vingt à trente jours. Le retour de l'enquête de satisfaction est très positif. En conclusion elle souhaite ajouter que des progrès restent à faire concernant les sanitaires ainsi que les douches.

Madame PICHON rappelle ensuite que l'objectif de la mise en place d'une démarche qualité de service est d'améliorer la qualité du service et de l'accueil aux usagers ainsi qu'au public. La démarche suivie s'est calquée sur la norme AFNOR pour in fine, obtenir une labellisation nationale reconnue. Elle ajoute que l'étude complète, composée du diagnostic, du plan d'action et du bilan, a été réalisée par le bureau d'études OTEIS. Elle indique que l'étude a débuté en juin 2022 et a pris fin en octobre 2022. Quatre actions sur vingt ont été retenues dont la réorganisation de la capitainerie en espace services, l'évaluation de l'expérience client en temps réel, l'enquête interne de satisfaction de la clientèle ainsi que la mise en place des procédures de traitement des plaintes.

Monsieur VIALATTE ajoute qu'il attend des services du port qu'ils émettent des propositions d'aménagement de la capitainerie, pour, notamment, rendre les sanitaires conformes aux besoins des usagers.

Monsieur PERRETTE demande pourquoi la base nautique n'a pas été incluse dans cette enquête. Monsieur CHIHAI répond qu'elle le sera lors d'une prochaine enquête. Monsieur VIALATTE propose qu'il soit demandé aux associations ainsi qu'aux usagers de la cale de mise à l'eau de transmettre leurs demandes et leurs attentes, et de formuler des propositions d'amélioration. La ville pilotera cette démarche.

### 3. Avancement des travaux et projets

Fermeture du parking de la cale de mise à l'eau

Le Maître de port annonce que la Direction des ports a décidé de fermer le parking de la base nautique, afin de limiter au maximum le trafic et de permettre aux utilisateurs de la cale de mise à l'eau, de l'aire de carénage et au personnel qui travaille à la base nautique de pouvoir y accéder plus facilement. Cette fermeture se fera par double dispositif de portail et de barrière levante. Un modulaire faisant office de poste de contrôle sera acheté. La mise en place du contrôle d'accès se fera sur présentation d'un badge. Le montant total des travaux est estimé à 55 000 euros HT. La mise en place du nouveau système est planifiée pour début mai 2024. Monsieur CHIHAI ajoute que ce dispositif sera effectif uniquement durant la saison. Les badges seront attribués pour les mises à l'eau. Mais il précise qu'à l'usage toute demande sera étudiée. Monsieur PERRETTE est contre ce projet. Monsieur CHIHAI assure qu'il y aura une concertation pour que tout se fasse au mieux.

### Ouverture de la panne Fbis

Monsieur CHIHAI explique que la panne de liaison actuelle sera conservée et qu'une deuxième panne de liaison sera ajoutée pour permettre aux usagers d'accéder plus facilement à leur bateau. Il précise que tous les bateaux qui se situent sur la partie sud du port, pourront sortir par ce chenal et ainsi ne pas empiéter sur celui de la base nautique. Ces travaux sont prévus pour le deuxième semestre 2024. Monsieur CHIHAI ajoute que ce projet est en attente de la validation de la Commission Nautique. Le montant des travaux s'élève à 70 000 euros HT. Ceux-ci seront réalisés par la société ECTM. Il ajoute qu'il y aura, in fine, trois chenaux différents sur le port du Brusc.

### 4. Ports Propres

Avancées de la démarche « Ports Propres Actifs en biodiversité »

Madame CUESTA poursuit et précise que c'est le deuxième cycle de certification pour le port du Brusc. Les actions prévues pour 2024 sont les analyses de l'eau à la sortie de l'unité de traitement de l'aire de carénage, une réflexion sur l'achat d'un nettoyeur haute pression à l'eau de mer pour l'aire de carénage et d'un système de désalinisation de l'eau. Les actions en faveur de la biodiversité terrestre concernent la ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'approfondissement des actions en faveur de la restauration écologique (suivi écologique et sensibilisation) et la végétalisation des terre-pleins en lien avec le réaménagement du quai Saint-Pierre.

Afin de favoriser la prévention des pollutions accidentelles et la lutte contre les macrodéchets, le port a fait l'acquisition de deux systèmes de dépollution flottants par récupération des macrodéchets et des hydrocarbures de surface (DPol). Les bénéfices attendus sont un nettoyage des plans d'eau facilité pour une préservation de l'environnement marin, une plus grande réactivité face au risque de pollution, ainsi qu'un gain de temps de travail, pour un meilleur service apporté à l'usager. Cela permettra également une meilleure sensibilisation à la biodiversité terrestre, par le biais d'une convention signée avec LPO et la tenue d'une journée de sensibilisation à la protection des oiseaux.

### 5. Retour sur l'AUDIT du CEDRE

Monsieur MAAS explique à l'assemblée que le CEDRE est le centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux. Il a conduit son audit du 25 au 29 septembre sur l'ensemble des ports. Le rapport d'audit est attendu fin novembre 2023. Il atteste que les premiers retours sont positifs et rappelle que la Métropole TPM dispose de connaissances et d'équipements de base globalement adaptés. Il ajoute que des préconisations seront faites afin d'optimiser les équipements par site et d'apporter une formation adaptée.

#### 6. AOT

### Convention Base Nautique

Monsieur VIALATTE annonce qu'une convention, d'une durée de cinq ans, va prochainement être conclue entre la Métropole et la ville, pour la mise à disposition de la base nautique. Monsieur CHIHAI ajoute qu'une convention entre la Métropole et la commune est également en cours d'instruction concernant la zone de mouillages, qui fait partie de la lagune et qui est située après le parking de la cale de mise à l'eau.

#### 7. Questions diverses

Monsieur PERRETTE demande à monsieur VIALATTE si, dans le cadre du réaménagement du quai Saint-Pierre, le déplacement la cale de mise à l'eau est envisagé. Monsieur VIALATTE répond que c'est une option à ne pas exclure mais qu'il est pour le moment prématuré de l'étudier plus avant. En tout état de cause, une concertation préalable sera menée avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment la société Paul Ricard. Il ajoute que l'aménagement impactera nécessairement le quai.

Monsieur VIALATTE remercie l'assemblée et souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

Jean-Sébastien VIALATTE Président du Conseil Portuair

du Brus